

Conseil Municipal**Séance du 26 Janvier 2018
Convocation du 22 Janvier 2018****Ordre du jour**

1. Révision bail commercial pour la Boucherie
2. Avenant au contrat de maintenance JVS-MAIRISTEM
3. Travaux d'investissement en Forêt Communale - Programme d'actions pour l'année 2018
4. Règlement et Tarif du Columbarium
5. Convention pour la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques – Rue du Général de Gaulle
6. Informations et questions diverses

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 26 Janvier 2018 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, MM. Guy JACQUINOT, Philippe LANDUREAU, Mme Marie-Laure LEFEBURE, MM. Dominique BALLU, Jean LESPINE, LAMBERT Rodolphe, Mmes Marie CORNUAT, Catherine LEFILS, Valérie CHATELAIN.

Absente représentée : Mme Catherine BOLLÉA par Mme Annick GRELLAT-MAZIER.

Mme Catherine LEFILS A été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

❖ **Révision du bail commercial pour la Boucherie - Délibération 2018 n° 001 Classification 3.3 Locations**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la révision, à la baisse, du montant du loyer concernant le bail commercial de la Boucherie avait déjà été débattue suite à la demande du locataire Monsieur David COUPLET.

Vu les difficultés liées à la conjoncture commerciale,
Vu l'importance de maintenir un noyau commercial dans le centre bourg de la commune,

Bien que le bail commercial consenti à Monsieur David COUPLET ne soit pas arrivé en période de révision,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de ramener le loyer mensuel à 550 € HT à compter du 1er Février 2018.
- autorise le Maire à signer les documents résultant de cette décision.

Un avenant sera établi par la Commune de CERISIERS pour formaliser cette décision et signé des deux parties.

❖ **Avenant au contrat de maintenance JVS-MAIRISTEM**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 24/11/2017 à propos du rachat du matériel informatique à la médiathèque. La maintenance du matériel pour les 4 postes avait également été prévue pour un montant annuel de 368 € HT.

Le Maire est autorisé à signer l'avenant au contrat de maintenance

❖ **Travaux d'investissement en Forêt Commune – Programme d'actions pour l'année 2018 – Délibération 2018 n°002 Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Maire fait part d'un devis concernant le programme d'actions préconisées pour la gestion durable de la forêt communale de CERISIERS par l'Office National des Forêts pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le programme suivant et autorise le maire à signer le devis correspondant :

Travaux sylvicoles parcelle 12 - Cloisonnement et dégagement manuel	4 887,00 € HT
Travaux sylvicoles parcelle 31ht – Cloisonnement et dégagement manuel	4 657,00 € HT

❖ **Tarifs du Columbarium - Délibération 2018 n°003 – Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a approuvé le principe d'installation d'un columbarium au cimetière communal en continuité d'aménagements déjà réalisés, comme le jardin du souvenir.

Considérant que le règlement municipal devra laisser toute liberté de choix à la famille qui peut, à sa convenance, soit déposer l'urne dans une sépulture ou dans un columbarium, soit utiliser l'opportunité offerte par le jardin du souvenir, le maire informe de la nécessité de fixer les tarifs de cet équipement qui va bientôt être proposé au public.

Le columbarium constitue un espace, formé de 8 cases : celles-ci seront proposées aux familles des défunts.

1/3 des recettes des concessions Columbarium seront versées directement au Centre Communal d'Action Sociale de Cerisiers.

Le Maire rappelle que l'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit à l'exception du droit d'inscription sur le support de mémoire prévu à cet effet : 30 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions - cases au columbarium, à compter du 1er Février 2018. A savoir :

Concession trentenaire : 500 €
Concession cinquantenaire : 750 €

Les inscriptions seront individuelles, à la charge de la famille et réalisées par une entreprise habilitée à cet effet.

❖ **Convention pour la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques – Rue du Général de Gaulle - Délibération 2018 n°004 Classification 7.1 Décision Budgétaires**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention doit être signée entre la commune et Orange concernant les travaux de dissimulation de réseaux d'Orange Rue du Général de Gaulle à Cerisiers.

Cette convention a pour objet la mise en œuvre de la « convention cadre pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention particulière entre la commune et Orange.

Information et questions diverses

- **Remerciements pour le versement de la Cotisation 2017 de la Fondation du patrimoine**

Table des Délibérations

❖ Révision du bail commercial pour la Boucherie - Délibération 2018 n° 001 Classification 3.3 Locations	1
❖ Travaux d'investissement en Forêt Communale – Programme d'actions pour l'année 2018 – Délibération 2018 n°002 Classification 7.1 Décision Budgétaire	2
❖ Tarifs du Columbarium - Délibération 2018 n°003 – Classification 7.1 Décision Budgétaire	2
❖ Convention pour la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques – Rue du Général de Gaulle - Délibération 2018 n°004 Classification 7.1 Décision Budgétaires	3

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.**

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-Louis

GRELLAT-MAZIER
Annick

JACQUINOT Guy

LANDUREAU
Philippe

BOLLÉA Catherine Représentée

LEFEBURE Marie-
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean

LAMBERT Rodolphe

CORNUAT Marie

LEFILS Catherine

CHATELAIN
Valérie